Catalogue des analyses - Laboratoire

Acide aminé spécifique

Sang

Information(s) importante(s)

Attention

- Acheminer immédiatement le tube

Informations générales

Examen

Préparation du patient	Patient à jeun (>4h après le dernier repas)
Renseignement téléphonique	021 31 44 121
Horaire de réalisation	Heures ouvrables du laboratoire et service de piquet
Fréquence d'exécution	1x/jour
Analyse accréditée	OUI
Spécialité	• Chimie clinique
Synonyme	Acide aminé, Acides aminés, aminés (acides ...) Aminoacides

Prescription

Formulaire de demande	**Numéro de commande** 999069 **Lien** 010 - Chimie clinique - Sang
Renseignements à fournir	Noter l'acide aminé sous commentaires

Pré analytique

Prélèvement

Nature	• Sang veineux

Matériel standard

Quantité	1
Contenant	Tube 2.6 ml héparinate de lithium

	Monovette ISO bouchon VERT - N° commande : 999007
Volume minimum	150 µl de plasma
Matériel pédiatrique	
Quantité	1
Contenant	Microtube 0.3 ml héparinate de lithium 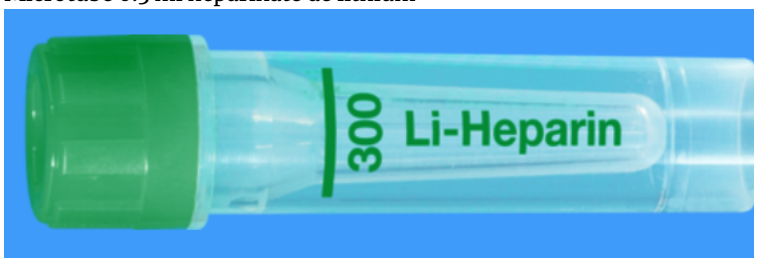 Microvette ISO bouchon VERT - N° commande : 999003
Volume minimum	70 µl de plasma
Stabilité maximale avant envoi	
Ambiant	15 min
Réfrigéré	15 min

Traitement du prélèvement pour requérants externes

Préparation	Centrifuger durant 5 minutes, à 15°C, 3600g Maximum 15 minutes après le prélèvement. Décanter le plasma, volume minimum: 0.15ml de plasma.
Conservation	Conserver dans le congélateur à -80°C
Conditions d'acheminement	Envoi sur glace sèche ou neige carbonique
Acheminement	
Dépose des prélèvements	Réception des laboratoires
Site	BH18-100
Adresse	Bugnon 46 1011 Lausanne
Pneumatique	439

Horaire d'ouverture de la réception	24h/24
Téléphone	021 31 44 280
Site web	Réception des laboratoires 24/24

Analytique

Prestataire

Prestataire	Laboratoire de chimie clinique
Site	BH18-100
Adresse	Rue du Bugnon 46 1011 Lausanne
Tube pneumatique	439
Horaire d'ouverture du laboratoire	24/24H
Téléphone	021 31 44 121
Site web	Chimie clinique

Méthode analytique

Principe de la méthode

- LC-MS

Post analytique

Tarif

Tarif (CHF)	53.1
Condition(s) spéciale(s)	Validité dès le 01.07.2009. Supplément selon la liste des analyses facturables en sus